

Exemple d'un cahier de préconisation remis à un agriculteur

Evaluation avifaunistique sur l'exploitation agricole

Introduction :

Le cahier de préconisation de l'exploitation est un guide pour l'agriculteur. Il s'agit d'un document de synthèse pratique à l'attention de l'agriculteur. Il lui permet de prendre connaissance :

- des résultats des inventaires réalisés en 2013 sur son exploitation et donc de connaître l'attractivité et la diversité avifaunistique.
- Des orientations et des mesures de gestion à mettre en place suivant les résultats du diagnostic pour favoriser la biodiversité sur ses parcelles agricoles.

Superficie de l'exploitation :

Parcelles concernées : (92 ha)

Cultures 2013 : Soja (23 ha) – Luzerne (10 ha) – Vigne (6 ha) – Féverole (20 ha) – Blé tendre (33 ha)

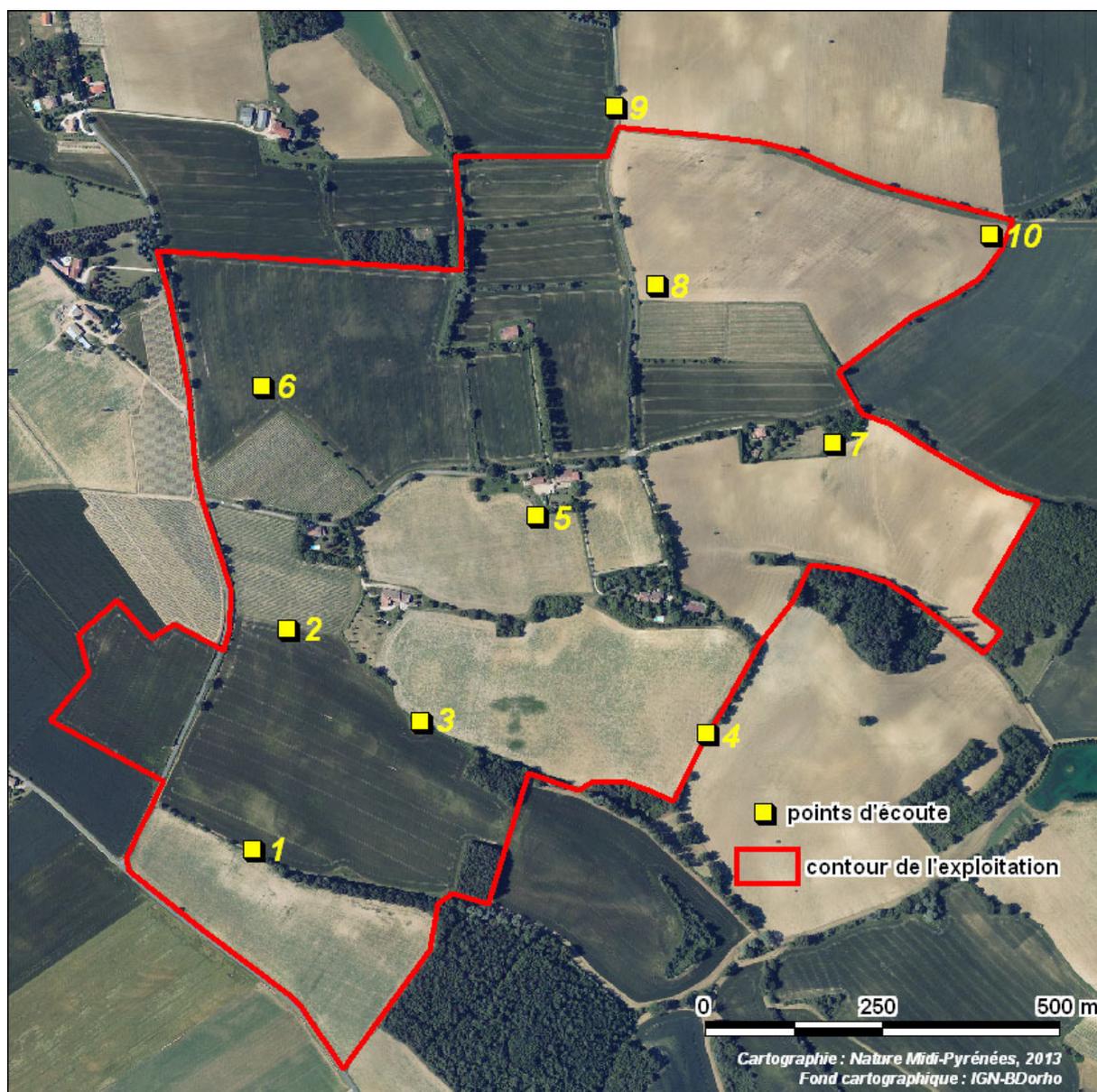
Situation de l'exploitation :

L'exploitation est située en zone de coteaux à l'ouest de Lavaur. L'ensemble des parcelles forme un seul tenant et disposent de nombreux paramètres paysagers (bois, cultures, haies...) propices à la diversité des espèces.

Méthodologie d'inventaire :

La méthodologie générale retenue a été l'échantillonnage ponctuel simple (Spitz 1974), pour sa facilité de mise œuvre et la possibilité de travailler à la fois en fréquence et en indices d'abondance. Cet échantillonnage est aussi appelé « méthode par points d'écoute ». L'observateur, immobile sur un point déterminé de la zone à étudier, note tous les oiseaux qu'il entend ou voit sur la station pendant 20 minutes. Les mâles chanteurs, représentant de façon presque sûre un couple nicheur, sont notés « 2 », les oiseaux simplement observés ou entendus par leur cris sont notés « 1 ». Ainsi pour exemple, de façon optimal, un couple nicheur avec en plus une femelle observée sera noté « 3 ».

Localisation des points d'écoute – contour de l'exploitation :



Résultats des inventaires :

10 points d'écoute ont permis d'inventorier l'ensemble de l'exploitation. 36 espèces d'oiseaux recensées lors des points d'écoute.

Liste des espèces recensées et effectifs totaux rassemblés sur l'ensemble de l'exploitation :

Alouette des champs	<i>Alauda arvensis</i>	12
Alouette lulu	<i>Lullula arborea</i>	6
Bruant proyer	<i>Emberiza calandra</i>	2
Bruant zizi	<i>Emberiza cirulus</i>	12
Buse variable	<i>Buteo buteo</i>	1
Caille des blés	<i>Coturnix coturnix</i>	2
Corneille noire	<i>Corvus corone</i>	11
Etourneau sansonnet	<i>Sturnus vulgaris</i>	3
Fauvette à tête noire	<i>Sylvia atricapilla</i>	30
Fauvette grisette	<i>Sylvia communis</i>	10
Geai des chênes	<i>Garrulus glandarius</i>	3
Grive musicienne	<i>Turdus philomelos</i>	2
Huppe fasciée	<i>Upupa epops</i>	4
Hypolaïs polyglotte	<i>Hippolais polyglotta</i>	6
Linotte mélodieuse	<i>Carduelis cannabina</i>	5
Loriot d'Europe	<i>Oriolus oriolus</i>	8
Merle noir	<i>Turdus merula</i>	3
Mésange charbonnière	<i>Parus major</i>	2
Moineau domestique	<i>Passer domesticus</i>	4
Oedicnème criard	<i>Burhinus oedicnemus</i>	2
Pic épeiche	<i>Dendrocopos major</i>	1
Pic vert	<i>Picus viridis</i>	2
Pie bavarde	<i>Pica pica</i>	1
Pie-grièche écorcheur	<i>Lanius collurio</i>	2
Pigeon ramier	<i>Columba palumbus</i>	11
Pinson des arbres	<i>Fringilla coelebs</i>	16
Pipit rousseline	<i>Anthus campestris</i>	2
Pouillot de Bonelli	<i>Phylloscopus bonelli</i>	2
Pouillot véloce	<i>Phylloscopus collybita</i>	4
Rossignol philomèle	<i>Luscinia megarhynchos</i>	24
Rougegorge familier	<i>Erythacus rubecula</i>	4
Rougequeue noir	<i>Phoenicurus ochruros</i>	2
Tourterelle des bois	<i>Streptopelia turtur</i>	4
Tourterelle turque	<i>Streptopelia decaocto</i>	6
Troglodyte mignon	<i>Troglodytes troglodytes</i>	4
Verdier d'Europe	<i>Carduelis chloris</i>	3

Evaluation de l'attractivité - résultats :

Croisement des espèces recensées et de la grille d'évaluation

Cette grille d'évaluation est le résultat de l'étude menée sur l'avifaune bio-indicatrice en milieu agricole en 2007.

Sur cette grille, sont indiquées de gauche à droite, les informations permettant cette évaluation ;

- Espèces indicatrices(incontournables) : Cortège d'espèces qu'il faut obtenir impérativement.

- Espèces indicatrices (intéressantes) : Cortège d'espèces permettant d'enrichir l'évaluation.

- Habitats privilégiées et fréquentées par l'espèce : Ensemble des habitats fréquentés par l'espèce (nidification, nourrissage....).

- Présence : Une croix indique la présence de l'espèce sur la zone d'étude.

- Note : Chaque espèce possède une note permettant d'obtenir un total qui servira à l'évaluation finale.

Pour les espèces incontournables, les six espèces que nous avons le plus souvent contactées dans cette étude correspondent à une note de 0.5, alors que les autres comptent 1 point. Cela permet de ne pas donner trop d'importance à une espèce qui sera systématiquement présente ou presque.

- Fiches actions correspondantes : Cette colonne renvoie à des fiches actions en relation directe avec l'habitat des espèces. Ces fiches jointes ci-après sont utilisées pour mettre en oeuvre les mesures de préconisations.

Grille d'évaluation :

	Espèces indicatrices	Habitats privilégiés et fréquentés par l'espèce	Présence	note	Fiches actions correspondantes
Espèces incontournables	Alouette des champs	<i>Prairies, cultures, ...</i>	X	0,5	C.1 - P.1 - P.2
	Bruant proyer	<i>Prairies, Pacages, près de fauche, friches...</i>	I)	0,5	P.4 - TB.1
	Bruant zizi/Bruant jaune ²	<i>Haies arbustives, taillis...</i>	X	1	H.1 - TB.1 - P.4
	Chardonneret élégant	<i>Haies arboricoles et arbustives, arbres esseulés...</i>		1	H.1 - H.3 - TB.1
	Fauvette à tête noire	<i>Bois, ripisylves, Taillis, haies...</i>	X	0,5	B.2 - H.1
	Fauvette grisette	<i>Buissons, haies, friches...</i>	X	0,5	TB.1 - H.1 - P.1
	Grive musicienne	<i>Bois, lisières, bosquets...</i>	X	1	B.2
	Hypolaïs polyglotte	<i>Taillis, friches, haies de hauts jets...</i>	X	1	TB.1 - P.3
	Mésange charbonnière	<i>Forêts, bois, ripisylves, vieux arbres...</i>	X	1	B.1 - P.4
	Pic vert	<i>Parcs et jardins, vergers, haies arboricoles...</i>	X	1	B.1 - P.4
	Pigeon ramier	<i>Haies arboricoles, bois, bosquets, prairies...</i>	X	1	H.3 - B.1
	Pouillot véloce	<i>Bois, lisières, bosquets...</i>	X	1	B.2 - H.3
	Rossignol Philomèle	<i>Haies denses, taillis...</i>	X	0,5	H.1 - TB.1
	Rougegorge familier	<i>Bois, taillis, ripisylves...</i>	X	1	B.2 - H.3
	Tarier pâtre	<i>Buissons bas, haies arbustives, friches...</i>		0,5	TB.1 - H.1 - P.1
	Troglodyte mignon	<i>Haies arbustives, buissons bas, broussailles en sous bois...</i>	X	1	H.1 - B.2 - TB.1
note sur 13 :				11,5	
Espèces rares intéressantes	Alouette lulu	<i>Prairies, Bandes enherbées, pacages...</i>	X	1	P.4 - P.2 - C.3
	Bergeronnette printanière	<i>Pacages, prairies humides...</i>		0,5	P.4 - P.1
	Grive draine	<i>Forêts, bois...</i>		1	B.1 - B.2
	Huppe fasciée	<i>Pacages, prairies, vieux vergers, vieux arbres, arbres</i>	X	0,5	B.1 - P.4
	Oedicnème criard	<i>Cultures, bandes enherbées, jachères, prairies rase, zones dénudées...</i>	X	1	C.1 - C.3 - P.1
	Pie-grièche écorcheur	<i>Haies arbustives épineuses, bandes enherbées, prairies de fauche ...</i>	X	1	H.1 - P.4 - P.1
	Pigeon colombin	<i>Vieux arbres, jachères, bandes enherbées...</i>		1	B.1 - C.3 - P.1
	Pipit rousseline	<i>Cultures, jachères, prairies rases, zones dénudées...</i>	X	1	C.1 - C.3 - P.1
note sur 7 :				4,5	
indice d'attractivité :				16	

1 espèce commune manquante des milieux semi-ouverts :

- Chardonneret élégant

1 espèce commune manquante des milieux ouverts :

- Tarier pâtre

Analyse et commentaire :

Dans un premier temps, seules sont comptabilisées les espèces « incontournables ». Le résultat donne une note de **11,5 sur 13** dû uniquement à l'absence de deux espèces, le Chardonneret élégant et le Tarier pâtre (en rouge dans la grille d'évaluation). Cette note montre la diversité déjà présente des espèces d'oiseaux en lien avec la diversité des éléments paysagers déjà en place.

Cependant, les deux espèces manquantes sont des espèces communes, leur absence traduit peut-être un manque d'éléments paysagers, notamment pour le Tarier pâtre où la présence de buissons bas lui sont très favorables, voire indispensables.

L'objectif principal sera de proposer des mesures de gestion extraites des fiches action susceptibles d'accueillir ces deux espèces manquantes, où dans tous les cas de mettre en place les éléments paysagers correspondants à leur habitat.

Plusieurs espèces « intéressantes » ont été trouvées dans la zone étudiée ;

L'**Alouette lulu** avec 3 couples sur l'exploitation, niche à terre et fréquente prioritairement les zones herbeuses, mais aussi les bordures des parcelles voire à l'intérieur de celles-ci.

La **Huppe fasciée** est une espèce cavernicole qui peut s'installer dans des cavités naturelles (vieux arbres) mais aussi dans des nichoirs, dans des trous de murs ou sous les tuiles de toit, ce qui est vraisemblablement le cas ici.

La **Pie-grièche écorcheur** est très localisée en plaine et coteaux. Un couple cantonnée près du point N°9 en pleine période de nidification. Le couple a ensuite délaissé le site pour des raisons inconnues.

L'**Oedicnème criard** qui est une espèce en déclin en France et inscrite à l'Annexe I de la Directive Oiseaux. Notre pays et en particulier la région Midi-Pyrénées, où sa présence est avérée, a une responsabilité majeure pour la conservation de l'espèce.

La protection de cette espèce est importante mais difficile par rapport à la biologie de l'espèce et des pratiques agricoles en cours. En effet cette espèce niche au sol dans les zones dénudées ou faiblement végétalisées. Elle trouve dans ce milieu des habitats de substitution dans labour, terre nue ou cultures tardives (maïs, colza...).

Le **Pipit rousseline** suit globalement l'Oedicnème criard concernant l'habitat de substitution occupé en plaine et coteaux. Espèce steppique, elle s'adapte ici ou là sur des zones dénudées ou peu végétalisées.

Globalement, l'exploitation étudiée correspond dans l'ensemble à une exploitation agricole où la biodiversité se maintient correctement.

36 espèces recensées en tout avec un résultat des espèces incontournables plutôt satisfaisant : **11,5 sur 13**.

Dans un premier temps, rappelons que l'objectif principal est de donner la priorité aux espèces incontournables. Les espèces manquantes doivent faire l'objet d'une attention particulière, la mise en place de mesures destinées à les accueillir sur l'exploitation agricole visée doit être une priorité avant de tenir compte des espèces intéressantes..

L'absence constatée de 2 espèces incontournables (Chardonneret élégant et Tarier pâtre) doit orienter les priorités sur la proposition de mesures de gestion favorables à l'accueil de ces deux espèces.

Dans un deuxième temps, grâce aux espèces intéressantes trouvées sur l'exploitation (Huppe fasciée, Alouette lulu, Oedicnème criard, Pie grièche écorcheur, Pipit rousseline), la note générale est de **16 sur 20**, ce qui est très satisfaisant pour l'exploitation agricole.

Globalement, l'exploitation est très fiable en ce qui concerne l'attractivité avifaunistique concernant les aspects qualitatifs, points prioritaires sur une exploitation donnée. La priorité sera de disposer certains éléments paysagers destinés à restaurer l'habitat des deux espèces concernées par des mesures de gestion tirées des fiches actions TB.1 et H.1.

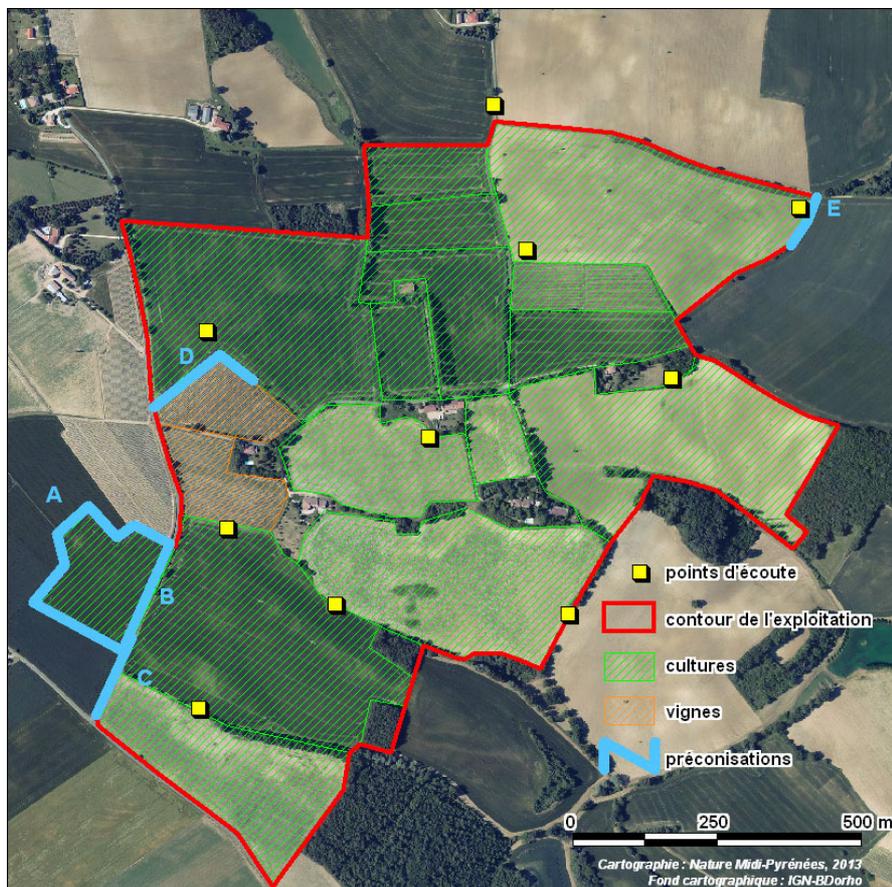
L'effort devra se porter sur le Tarier pâtre et le Chardonneret élégant

Préconisations envisagées :

Les préconisations possibles ont été validées et localisées sur le terrain avec M. Tanis et sont extraites des deux fiches actions qui sont en lien avec les deux espèces manquantes.

Fiches actions visées :

TB.1: Créer, maintenir et entretenir des taillis et buissons bas et **H.1:** Créer, réhabiliter et entretenir le réseau de haies arbustives.



Localisation des éléments paysagers – préconisations – points d'écoute

Les parties en bleu sur la carte visent les préconisations envisagées :

Mise en place de plusieurs linéaires de haies arbustives : (50 % prunellier – 50 % viorne et cornouiller)

* (A) : 600 m

* (B) : 400 m

* (D) : 250 m

Mise en place de buissons épars : (prunellier et cornouiller)

* (C) : 100 m

* (E) : 100 m

Calendrier de réalisation :

Actions	Echéancier
Plantation des haies (A, B et D)	A partir de l'automne 2013
Plantation des buissons épars (C et E)	A partir de l'automne 2013

Suivi :

Une fois les mesures de préconisation en place, un contrôle de l'évolution de la biodiversité sur l'exploitation sera réalisé dans une période de 3 à 5 ans après les premières plantations. L'objectif sera de vérifier si les espèces absentes lors de la première évaluation sont présentes dans le périmètre de l'exploitation.